

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 19 mars 2025**

Délibération n°004_250319

Convention de subvention pour un financement d'une mission de recherche et développement vers un aménagement durable imprégné des préceptes de l'économie circulaire dans le cadre du NPNRU et Quartiers Productifs.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 13 mars 2025, dématérialisée et affranchie le 13 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN ¹ Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY ² Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT	M. Jérémy TURPIN Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Yannicke SEVERIN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 5 à 9 et n'a pas pris part au vote

² N'a pas pris part au vote des délibérations n° 5 à 9 vu la procuration donnée à M. Jérémy TURPIN

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 7 à 8 et n'a pas pris part au vote

⁴ A quitté définitivement la salle des délibérations lors de l'annonce de la délibération n°12 et n'a pas pris part au vote des affaires n°12 à 17

⁵ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 15 à 16 et n'a pas pris part au vote

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°1	26	6	13		32	0	0
Délibération n°2	26	6	13		Prend acte		
Délibérations n°3 à 4	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°5 à 6	25	5	15		30	0	0
Délibérations n° 7 à 8	24	5	16		29	0	0
Délibération n°9	25	5	15		30	0	0
Délibérations n°10 à 11	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°12 à 14	25	6	14		31	0	0
Délibérations n°15 à 16	24	6	15		30	0	0
Délibération n°17	25	6	14		31	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA

	Conseil municipal - Séance du 19 mars 2025 Délibération n°004_250319	Pôle Développement Territorial Durable
	Convention de subvention pour un financement d'une mission de recherche et développement vers un aménagement durable imprégné des préceptes de l'économie circulaire dans le cadre du NPNRU et Quartiers Productifs	NPNRU / QUARTIERS PRODUCTIFS

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Contexte

La Ville de Saint-Louis en tant qu'acteur de l'aménagement de son territoire s'engage depuis 2020 dans une démarche allant dans le sens du développement durable avec un volet environnemental et social fort. Elle est également lauréate, depuis 2021, du dispositif « Quartier productif » qui met en avant comme priorité le développement de la filière « économie circulaire ».

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du Gol, il est prévu de permettre le développement et l'émergence de nouvelles filières dans l'objectif d'initier et de mettre en œuvre une démarche permettant de faire évoluer les pratiques de l'aménagement et de la construction en intégrant la réutilisation des matériaux dans une approche d'économie circulaire. En effet, au regard des opérations de démolitions prévues (Cité Kayamb, écoles, ...) et des projets de construction (Réhabilitation d'écoles, modernisation de voiries, ...), ce sujet est apparu central.

Pour ce faire, la Ville de Saint-Louis a recours, depuis janvier 2025, à une mission conduite par le bureau d'étude Neo-Eco dans le cadre d'un marché public de recherche et développement, suivant l'article L2512-5 du Code de la commande publique. Cet accompagnement permettra la mise en place de solutions en Ingénierie industrielle du recyclage des déchets et conseillera les entreprises pour la création de « boucles d'économie circulaire ». Leurs experts apportent ainsi leurs savoir-faire en valorisation des matières usagées, éco-conception et déconstruction-Reconstruction Innovante.

En parallèle, la collectivité a sollicité la Caisse des Dépôts et notamment la Banque des Territoires qui a pour mission de conseiller les collectivités concernant les stratégies de développement et de financement des projets d'investissement. C'est à ce titre que la Banque des Territoires accompagne la Ville de Saint-Louis pour le financement de cette mission de recherche et développement.

Exposé

L'Etude a pour objectif à terme de réaliser une plateforme d'économie circulaire pour le réemploi des matériaux de déconstruction dans le quartier NPNRU du Gol et le développement d'un éco-matériaux. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de

ressources des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables ainsi que la production des déchets.

Dans le cadre d'un développement de l'économie circulaire, de nombreux atouts sont attendus au bénéfice du territoire. Il s'agit d'une démarche unique à l'échelle du territoire réunionnais au regard de l'absence d'un développement au niveau macro en matière :

- Environnement / Développement durable : Impact positif grâce à la réduction des mises en centres de déchets, reconstruction durable minimisant les besoins en matières premières d'origine extractive, préservation des ressources naturelles par la production de matériaux alternatifs et la diminution des besoins en nouvelles ressources via la réutilisation, réduction de l'empreinte carbone globale des projets de la Commune et optimisation de la logistique pendant la phase déconstruction ;
- Emploi / Insertion / Attractivité du territoire : Développement des filières Industrielles innovantes de gestion et de valorisation des matières usagées du BTP locales avec création d'emplois (plateformes de collecte et de traitement, installations de production de nouveaux produits/matériaux, etc.) et une réduction des frais de gestion, anticipation des pénuries futures de matières premières en travaux publics (sables, matériaux issus de carrières en fin d'exploitation, ...), création de nouvelles opportunités d'emplois par la création de nouveaux métiers et renforcement de l'image du territoire.
- Innovation / Recherche universitaire : Développement d'écoproduit (produit fini intégrant une matière usagée pouvant provenir des gisements identifiés), incitation à l'innovation du tissu économique local et plus largement du territoire et élaboration de potentiels nouveaux partenariats ;
- Economie / Réduction des coûts de travaux : Optimisation des coûts de travaux, réduction des coûts liés à l'élimination des déchets, optimisation potentiel du coût de revient des matières premières pour l'ensemble des opérations de la commune via des contrats incluant le recyclage des produits issus de la déconstruction

L'Etude est composée de 3 volets :

- Volet 1 : estimation des gisements et identification des opportunités de filières sur la base des opérations de la Ville de Saint-Louis (NPNRU, Direction des Bâtiments et Patrimoine, Direction des routes, ...) ;
- Volet 2 : évaluation des ressources exploitables afin de favoriser la création d'un business plan. Il s'agit de mobiliser les partenaires et d'accompagner la mise en place de la plateforme d'économie circulaire sur le territoire de Saint-Louis ;
- Volet 3 : Mise en place d'une démarche complète sur une opération « Pilote », à savoir la déconstruction/reconstruction des écoles Sarda Garriga et Edmond Albius, ainsi que le développement d'un éco-matériaux.

Le coût total de l'étude s'élève à 291 000 euros HT.

Conséquences

Au titre de la Convention, la Caisse des Dépôts versera à la Ville de Saint-Louis, une subvention d'un montant maximum total de 145 450 euros représentant 50 % du coût HT de l'étude.

MONTANT TOTAL HT (€)	CAISS DES DEPÔTS (€)	COMMUNE (€)
291 000	145 450 €	145 550 €
100 %	50 %	50 %

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % € en 2025, après la signature de la Convention ;
- 30 % € en 2026, sur remise des rapports suivants :
 - Etude technico-économique et environnementale
 - Rapport de création de la plateforme d'économie circulaire
- 20% en 2027, sur remise du rapport final.

Aussi, il y a lieu de procéder à la validation de la convention de subvention de financement entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Saint-Louis.

II. DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention portant sur le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du quartier prioritaire du Gol signée avec l'ANRU ;

VU la convention de subvention de financement d'une mission de recherche et développement vers un aménagement durable imprégné des préceptes de l'économie circulaire entre la Caisse des Dépôts et la Commune de Saint-Louis (N°A.107134 C.122431) ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de s'inscrire dans une démarche allant dans le sens du développement durable avec un volet environnemental et social fort ;

CONSIDERANT les enjeux d'un développement économique éco-responsable,

CONSIDERANT les besoins identifiés dans le cadre de Quartiers Productifs en matière de structuration de l'économie circulaire,

CONSIDERANT les enjeux liés aux matériaux dans le cadre des opérations de démolition/reconstruction du NPNRU du Gol.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'APPROUVER la convention de subvention de financement d'une mission de recherche et développement vers un aménagement durable imprégné des préceptes de l'économie circulaire entre la Caisse des Dépôts et la Commune de Saint-Louis, telle qu'annexée ;

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 974-219740149-20250319-DCM004_2025-DE



Article 2 : D'AUTORISER Madame le Maire ou son élu(e) délégué(e) dans le domaine de compétence concerné à signer la convention de subvention de financement d'une mission de recherche et développement vers un aménagement durable imprégné des préceptes de l'économie circulaire entre la Caisse des Dépôts et la Commune de Saint-Louis ainsi que toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Vote : 32 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**